



Règlement MurmuR'OSE

Samedi 10 octobre 2026

La municipalité de Murat organise sa première manifestation sportive dans le cadre d'Octobre Rose !

1 – Objet de la manifestation

Collecter des dons pour les associations du Cantal engagées pour la cause.

2 – Organisateur

La municipalité de Murat organise cette manifestation, avec le soutien des associations sportives locales.

3 – Parcours

Un itinéraire tracé sur les conseils d'un club spécialisé dans la randonnée. 7 km, 91 m dénivelé+. Départ et arrivée Place de l'Hôtel de Ville.

Il s'agit une épreuve à allure libre, marche ou course, pour les licenciés ou non, toutes génération.

Les enfants devront être accompagnés d'un adulte.

Course sans chronométrage et sans classement.

4- Inscriptions

Inscriptions sur place à partir de 12H30. Participation financière libre, une boîte à don sera à disposition. Un reçu pour déduction fiscale sera disponible au besoin. Un foulard rose sera offert à chaque inscrit.

5 – Assurance

L'organisateur dispose d'une assurance responsabilité civile.

6 – Ravitaillement

Deux ravitaillements sont proposés, un à mi-course, l'autre à



Mairie de Murat – 1 Place de l'Hôtel de Ville

15300 MURAT

administration@mairiedemurat.fr

Tél. : 04.71.20.03.80

www.murat.fr

l'arrivée.

7 – Droit à l'image

Les participants acceptent que des photos prises durant la manifestation soient utilisées à des fins de promotion.

La totalité des bénéfices des inscriptions sera reversée équitablement au Comité Départemental de la Ligue contre le Cancer, à Cant'al Cœur 15, Des filles de liens et Gym Adaptée.